

# Schéma de Cohérence Territoriale

## Air Climat Energie



IL S'AGIT D'UN DOCUMENT ÉLABORÉ ET APPROUVÉ PAR LES ÉLUS DU TERRITOIRE



COMPRENANT DES MESURES QUI S'IMPOSERONT AUX DOCUMENTS D'URBANISMES LOCAUX (PLU, CARTE COMMUNALE)

### Des questions abordées dans le cadre de la révision du SCoT :

- Quel équilibre entre développement des villes et des villages et la protection des terres agricoles, de l'environnement et des paysages ?
- Comment concilier les transitions écologiques et énergétiques avec le développement du territoire ?
- Comment répartir le développement des villes et des villages ? Le SCOT doit **décliner par secteur géographique les objectifs de développement** (notamment objectifs chiffrés de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain)
- Quel équilibre entre l'unité urbaine, les pôles structurants et les pôles locaux ?

## UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL, C'EST QUOI ?

C'est un document d'urbanisme qui permet de planifier le développement du territoire de manière cohérente et durable à long terme (à l'horizon 20 ans) et à grande échelle. La construction d'un tel document s'appuie sur trois notions clés :

- L'EQUILIBRE entre le développement des villes et des villages et la protection des ressources naturelles
- LA COHERENCE entre les politiques publiques
- L'ANTICIPATION des évolutions futures du territoire

Lois et documents qui s'imposent au SCoT  
Code de l'urbanisme, Loi Climat et Résilience, SRADDET, Schémas de gestion des eaux, ...



**Le Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat :**  
Donne les « règles du jeu » locales



Plans Locaux d'Urbanisme

Opérations structurantes : zones d'aménagement concerté, etc.

### Grandes étapes du projet :

#### Diagnostic

Partager une vision du territoire, de ses problématiques et des enjeux d'aménagement et de développement

Nov. 2023 – Mai 2024

#### Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Définir une stratégie d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années

Mai 2024 – sept. 2024

#### Document d'orientations et d'Objectifs (DOO)

Traduire la stratégie en orientations et mesures applicables sur le territoire

Oct. 24 – avril 2025

#### Arrêt projet et approbation du SCOT

Rédaction du dossier d'arrêt, consultation des personnes publiques associées et enquête publique

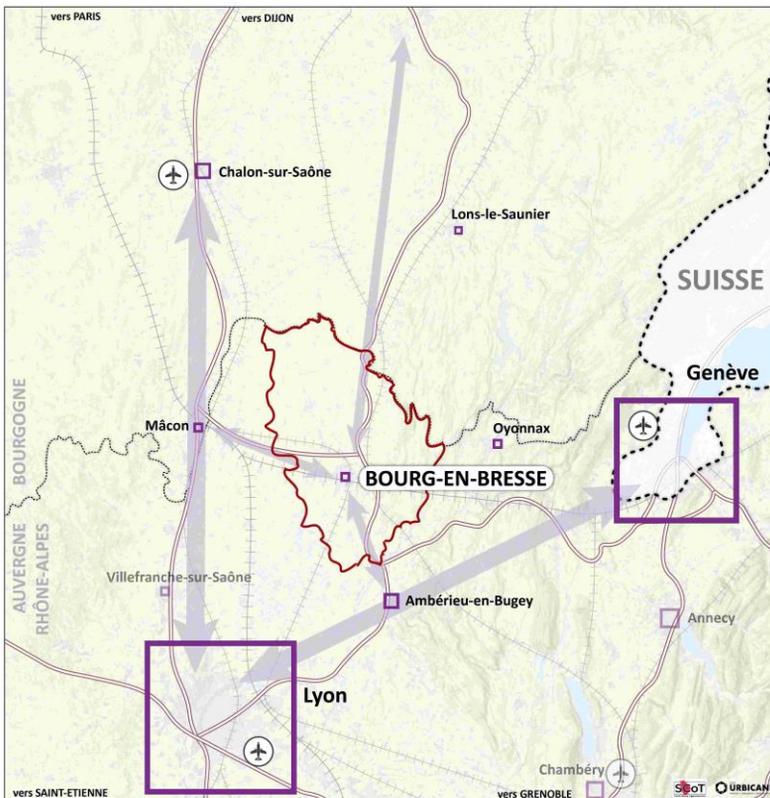
Mai 2025 – février 2026

## Caractéristiques et atouts

### Un positionnement stratégique

- Le territoire de Grand Bourg Agglomération occupe une **place stratégique** à proximité des métropoles de Lyon et de Genève et sur des grandes axes de communication routiers et ferrés. Combiné à la présence de fleurons industriels et logistiques au **rayonnement régional**, le territoire bénéficie d'une bonne **dynamique économique** (+0,5% d'emplois entre 2014 et 2020).
- Le territoire présente également une **richesse paysagère**, qui participe à son attractivité : le Revermont à l'Est, contrefort du Jura, et les grandes plaines de la Bresse et de la Dombes à l'Ouest. Ce patrimoine naturel est **connu et reconnu** (étangs de la Dombes, Revermont, gorges de l'Ain, bocage bressan...) et contribue à la qualité du cadre de vie.

#### Positionnement du territoire - Grand Bourg Agglomération



#### Chiffres clés

- **1300km<sup>2</sup> de superficie**, le territoire compte **74 communes**
- Le territoire compte **134 000 habitants**, soit 20% des habitants de l'Ain
- La ville de Bourg-en-Bresse, **préfecture de l'Ain**, décompte à elle-seule 42 000 habitants
- **57 900 emplois** à l'échelle du SCOT dont 32 600 situés sur Bourg-en-Bresse
- **11 650 actifs extérieurs** au territoire viennent y travailler quotidiennement



## ENJEUX DE LA REVISION DU SCoT-AEC

- Intégrer les évolutions du territoire et prendre en compte le bilan du précédent SCOT
- Intégrer les évolutions législatives récentes et s'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière et énergétique
- Intégrer les enjeux liés à l'adaptation du territoire au changement climatique
- Construire un SCOT fédérateur et intégrateur des nouvelles politiques communautaires

## Le SCoT et le projet de territoire

Le SCoT territorialise le projet de territoire de Grand Bourg Agglomération à l'horizon de 20 ans. Il vise à concilier le dynamisme économique et démographique souhaité avec les transitions écologiques et énergétiques nécessaires. Cela se traduit en trois grands objectifs :

### Un territoire résilient : répondre aux besoins des transitions écologiques et énergétiques

- Anticiper l'adaptation au **changement climatique** afin d'assurer la santé humaine, la vitalité de la nature, la production agricole, etc.
- Préserver et optimiser les **ressources en eau et en énergie** pour s'inscrire dans les transitions écologiques et énergétiques.
- Adopter la **sobriété foncière** pour garantir les capacités naturelles du sol comme puits de carbone, pour l'infiltration et le stockage d'eau et comme socle pour l'agriculture et la biodiversité.

### Un territoire accueillant : maintenir une dynamique démographique et économique.

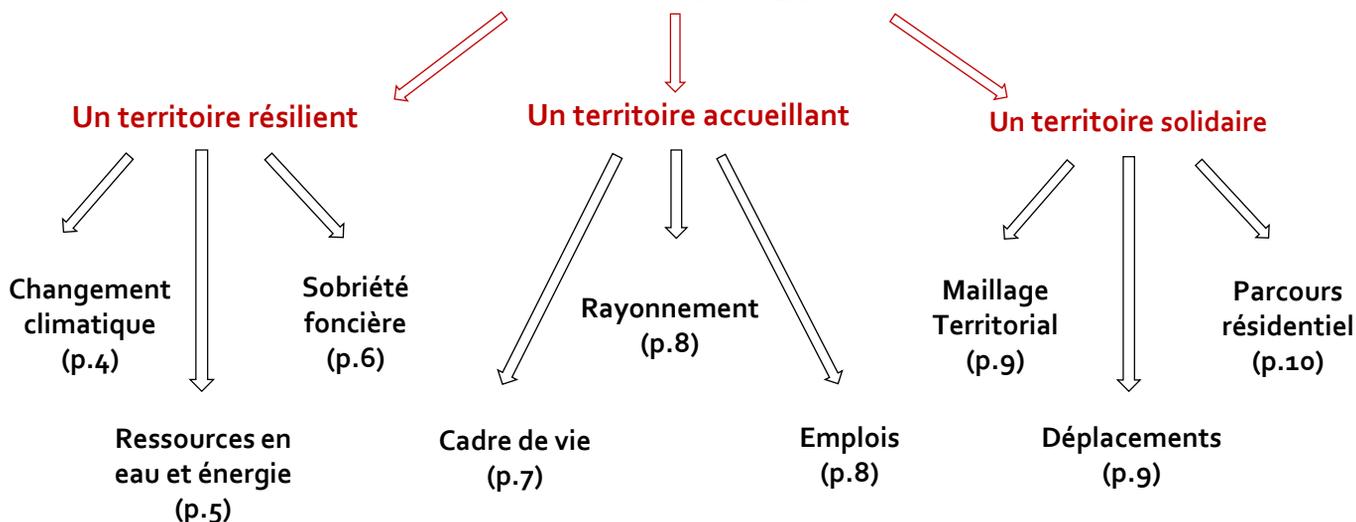
- Le **cadre de vie** en 2050 sera largement fondé sur la qualité de la « trame verte et bleu » : qualités paysagères et présence de nature à toutes les échelles seront parmi les éléments clés.
- Promouvoir le dynamisme et le **rayonnement** du bassin de Bourg-en-Bresse contribue fortement à l'attractivité du territoire pour les entreprises et les habitants.
- Maintenir et créer des **emplois** pour pouvoir proposer aux habitants du travail à proximité est étroitement lié à la capacité d'accueil du territoire.

### Un territoire solidaire : assurer une qualité de vie à l'ensemble des habitants.

- Assurer un **maillage territorial** équilibré permettant à l'ensemble des habitants un accès facilité aux équipements, services et commerces.
- Proposer une diversité de logements assurant que tous les habitants puissent construire leurs **parcours résidentiels**.
- Mettre en place une offre d'infrastructures et de transports permettant les **déplacements** nécessaires et offrant des alternatives à « l'autosolisme ».

## Les principaux enjeux

### CONCILIER DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE AVEC TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



## UN TERRITOIRE RESILIENT

### Changement climatique

#### Des fragilités dans un contexte de changement climatique

##### Les perspectives d'avenir :

- Une augmentation des températures, une baisse du nombre de jours de gel et une variation du régime des précipitations
- Une augmentation des catastrophes naturelles : plus de grêle, de vent, incendies dus aux vagues de chaleur, etc.
- Une diminution de la ressource en eau

##### Des sensibilités notoires :

- La **santé humaine**, face aux augmentations de température et à l'exposition aux maladies, allergies et polluants
- Les **rendements agricoles** menacés par les phénomènes météorologiques (sécheresse, chaleur, orages, ...)
- La **santé et la diversité des forêts** (essences peu adaptables, sensibilité aux ravageurs et scolytes, sécheresses, ...)
- Les **milieux et zones humides**, face au risque d'assèchement
- Les autres **milieux naturels**, dans un contexte d'assèchement, de dépérissement et de pressions urbaines croissantes

#### ENJEUX

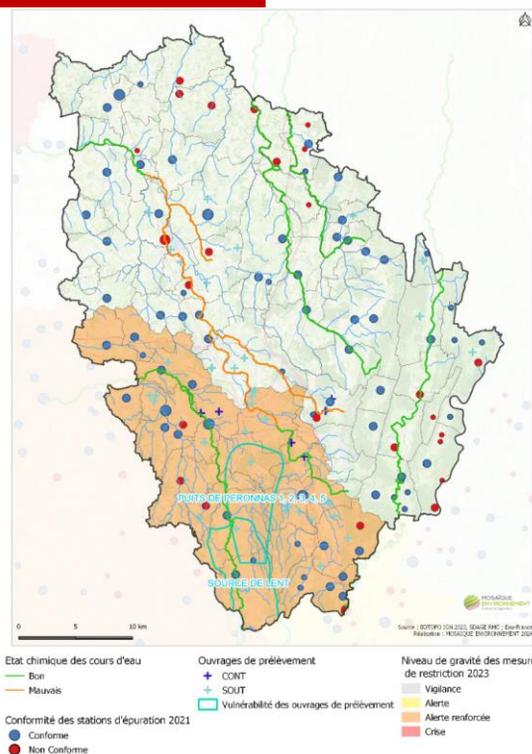
- Anticiper l'adaptation de la population, des entreprises et du secteur agricole aux évolutions climatiques
- Prévenir et lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur dans les villes et villages
- Entretien et adapter les forêts et autres milieux naturels pour limiter le risque d'incendie, préserver les puits de carbone et les réservoirs de biodiversité

### Une ressource en eau sensible

- Une **qualité dégradée** de la ressource (pesticides, nitrates, prélèvements, morphologie, continuité, ...)
- Des ouvrages individuels et collectifs d'assainissement non conformes, **sources de pollutions**
- Des **tensions fortes** sur la ressource des nappes de la Dombes et de Certines, des difficultés de recharge sur le secteur Bresse

#### L'impact du changement climatique :

- Perturbation du régime des cours d'eau et des précipitations
- Risque de pénurie d'eau souterraine et restriction des usages
- Concentration des pollutions dans les cours d'eau (nitrates, eutrophisation)



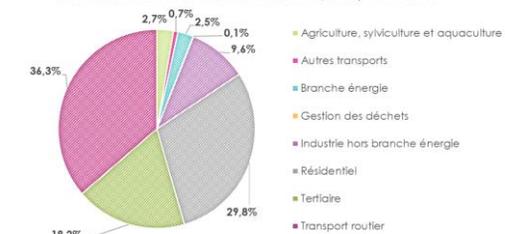
### ENJEUX

- Intégrer l'enjeu de l'eau dans les projets et prioriser les secteurs moins sensibles pour le développement
- Renforcer la capacité d'infiltration des sols, notamment en zone urbaine, en lien avec les besoins de végétalisation et de lutte contre les inondations
- Sécuriser l'alimentation en eau potable, à la fois en quantité et en qualité

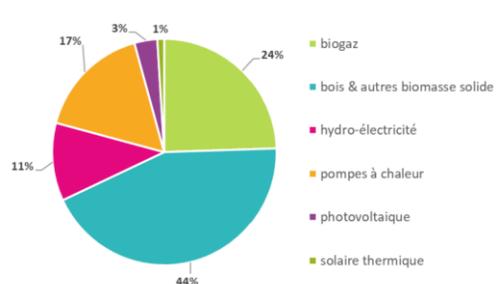
### Réduction des consommations d'énergies et production d'EnR en hausse

- Une diminution des **émissions de GES** depuis 2005
- Une réduction de la **consommation énergétique** entre 2015 et 2022
- Le **transport routier** comme principal consommateur d'énergie
- La production d'EnR (énergies renouvelables) en 2022 couvre **l'équivalent de 14%** des consommations énergétiques
- La production totale d'EnR en **hausse nette (+42% entre 2015 et 2022)** : Méthanisation (Biogaz), Géothermie / pompes à chaleur, Photovoltaïque
- Un **potentiel de production**, essentiellement diffus (petites structures) : bois, solaire, éolien, géothermie / pompe à chaleur, hydroélectricité
- Trois EnR prioritaires dans le PCAET actuel : **bois énergie, méthanisation non agricole, énergie solaire**

RÉPARTITION DES SECTEURS DANS LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, EN 2022



Productions d'EnR en 2022



### ENJEUX

- Articuler les logiques d'aménagement avec les objectifs de la transition énergétique, en particulier en vu de réduire le nombre et les distances des déplacements
- Accompagner les entreprises et les particuliers dans leurs démarches de réduction de consommation d'énergie
- Garantir une planification énergétique cohérente avec les enjeux d'aménagement : cohérence des projets avec les besoins, la préservation de l'environnement, les réseaux, les paysages, etc.

## Sobriété foncière

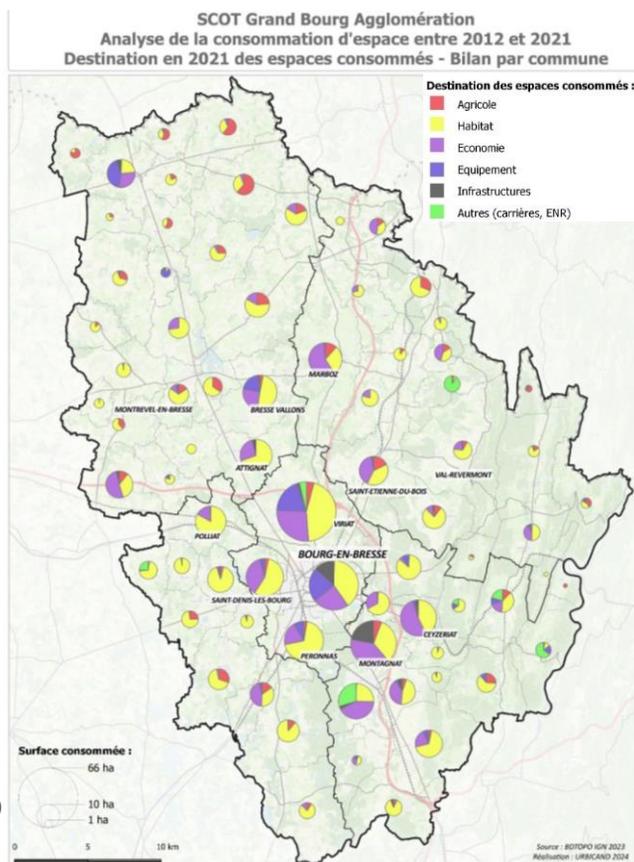
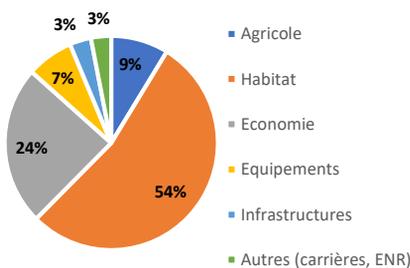
### L'enjeu de l'artificialisation des sols

- Une dispersion historique du bâti qui s'est poursuivie et accentuée (habitat isolé, hameaux agricoles devenus résidentiels, étalement le long des routes, etc.) générant une augmentation des besoins en déplacements, une homogénéisation du territoire par le développement de maisons individuelles « standard », le développement d'espaces économique de faible densité, etc.
- Une pression urbaine forte sur le « cœur de l'agglomération »

#### En quelques chiffres :

- 732 ha consommés entre 2011 et 2021
- 2/3 des espaces consommés étaient naturels / agricoles
- 1/3 du foncier au sein de la trame bâtie (jardins, parcelles aménagées non bâties, dents creuses)

Destination des espaces consommés entre 2012 et 2021 (analyse Urbicand)



## ENJEUX

- Préserver les sols, les espaces naturels et agricoles par la limitation de l'artificialisation et la définition d'une trajectoire de sobriété foncière à l'horizon 2050
- Encadrer le développement résidentiel, en vue de le rendre moins consommateur de foncier
- Utiliser l'espace disponible dans les villes et villages par le renouvellement urbain et villageois
- Développer la nature dans les villes et villages, intégrant les sols et leurs fonctions

### Des pressions exercées sur les espaces agricoles, déjà fragilisés par le changement climatique

- Des pressions fortes sur les surfaces agricoles du fait de l'étalement urbain : **57% des terres consommées ces 10 dernières années étaient agricoles**
- **une baisse de 25% des exploitations agricoles** entre 2010 et 2020 et une baisse des emplois agricoles
- **Des secteurs agricoles sensibles aux pressions urbaines** : les pôles urbains de la Bresse (Montrevel, Attignat, Bresse Vallons, ...), le secteur Saint-André-sur-Vieux-Jonc / Servas / Lent, entre la Bresse et le Revermont (Montagnat, Saint-Just, Jasseron, etc.)



Photo comparaison 1960 – 2021 (source : IGN analyse Urbicand)  
Simplification des paysages agricoles, diminution des bocages

## ENJEUX

- Maintenir les exploitations agricoles, les terres de bonnes valeurs agronomiques et la diversification des activités agricoles
- Organiser la cohabitation entre les usages du territoire (agricole, naturel, urbain et énergies) de plus en plus en concurrence
- Accompagner les exploitations agricoles face au changement climatique et permettre la transition énergétique

### Des pressions sur les paysages

- Une richesse paysagère qui tient à la diversité des paysages : plaine plus ou moins vallonnée, coteaux, plateaux forestiers et d'étangs, collines, vallées et gorges
- Une réduction importante de la mosaïque paysagère (bocages) : plaines de la Bresse, un peu dans la Dombes
- L'étalement urbain dégrade la qualité des paysages : faible maîtrise et encadrement de la qualité des constructions et des aménagements
- Une standardisation des paysages par les matériaux et formes bâties, notamment au niveau des franges des villes et villages, des entrées de communes et des zones d'activités

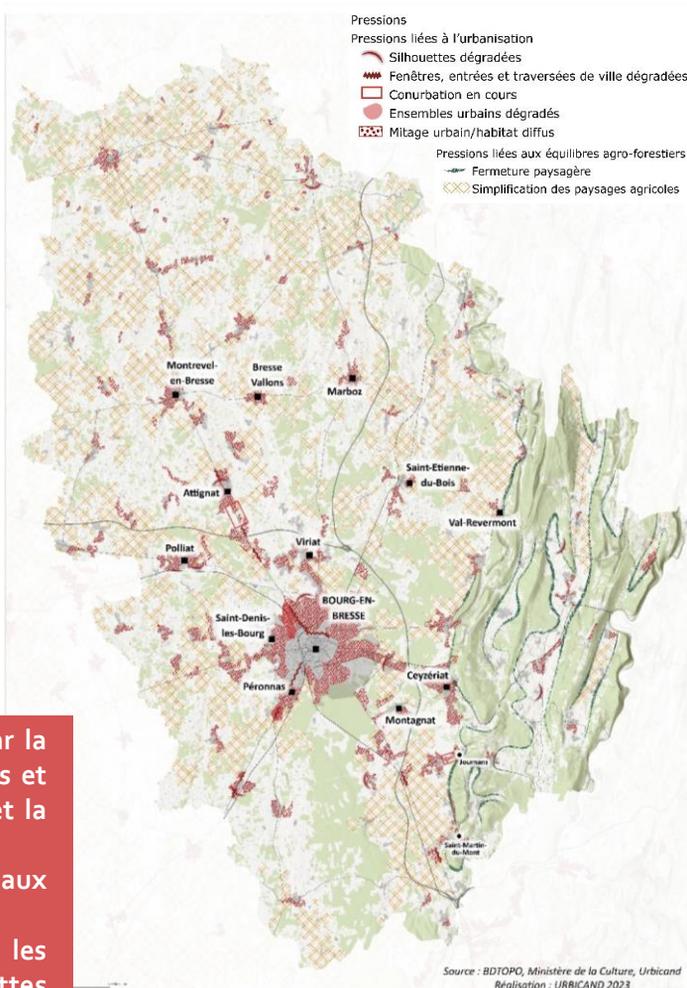


Exemple de standardisation du paysage en entrée de village / ville

### ENJEUX

- Maintenir le cadre de vie et les paysages par la maîtrise du développement urbain, villageois et agricole, l'insertion paysagère des projets et la valorisation du patrimoine
- Garantir la résilience des paysages face aux enjeux climatiques (haies, forêts, ...)
- Assurer des « fenêtres visuelles » depuis les grands axes, de points de vues, de silhouettes remarquables, etc., pour apprécier les paysages et contribuer à l'attractivité du territoire

### Pressions urbaines et paysagères



### Une biodiversité sous tension

- Un territoire marqué par les espaces naturels et agricoles : **89% du territoire**
- **Trois ensembles avec des écosystèmes très diversifiés :**
  - Le plateau bocager de la Bresse avec ses prairies et boisements humides
  - Le milieu sec et forestier du Revermont et des Gorges de l'Ain,
  - la Dombes des étangs, dont le haut niveau de biodiversité est reconnu à l'échelle internationale (Natura 2000 et Ramsar) : une originalité paysagère et biologique menacée de déséquilibre par les activités humaines
- **Des menaces sur les milieux fragiles dues aux évolutions des pratiques agricoles et à l'urbanisation :** régression des milieux et des éléments structurants, fermeture paysagère, fragmentation de l'espace, interruption des continuités écologiques...

#### L'impact du changement climatique :

- Dépérissement des milieux forestiers sur le secteur du Revermont (sécheresses, ravageurs)
- Assèchement des prairies, mares et zones humides
- Augmentation des espèces invasives

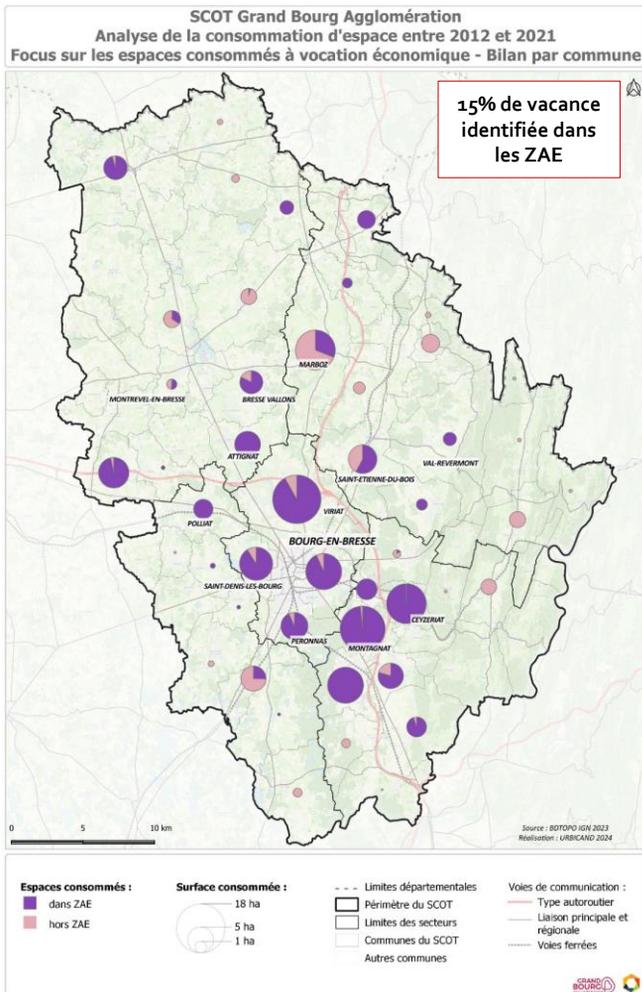
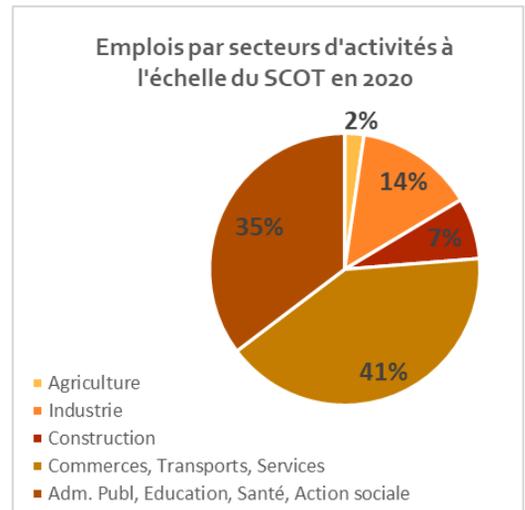
### ENJEUX

- Maintenir et restaurer les continuités écologiques, en particulier dans la Bresse, l'unité urbaine et la Dombes
- Prendre en compte le changement climatique pour favoriser l'adaptation de la biodiversité et assurer le maintien de sa richesse

### Des atouts économiques à valoriser

#### Un bassin d'emplois dynamique

- **Le bassin de Bourg-en-Bresse** se situe dans un département dynamique, à proximité des métropoles de **Lyon et de Genève**, qui crée des emplois (1700 emplois créés entre 2014 et 2020, hausse de 0,5 %)
- **Une hausse des emplois autour des axes structurants**, en particulier dans l'unité urbaine, au Sud-Revermont et en Bresse-Dombes
- **Plus d'emplois que d'actifs habitant le territoire** : un ratio emplois / actifs de 1,04 en 2020 : 55 600 actifs pour 57 900 emplois



- **Des emplois en majorité dans le secteur tertiaire**
- **L'industrie, une filière historique majeure** qui se porte globalement bien (malgré une légère baisse d'emplois depuis 2014)
- **Un secteur agricole qui doit faire face à de nombreux enjeux** : adaptation des pratiques au changement climatique, vieillissement des chefs d'exploitation et difficultés de transmission, ...

### Les Zones d'Activités Economiques

- L'activité économique représente 24% de la consommation foncière passée (sur 10 ans)
- **Un poids majoritaire des ZAE dans le développement économique** : 78% de la consommation d'espaces à vocation économique dans les ZAE
- **Un déficit d'offre de foncier en lot de grande taille** notamment dans les ZAE les plus attractives
- **Des espaces économiques à améliorer** pour répondre aux enjeux climatiques ainsi qu'aux attentes des entreprises : présence de verdure et qualités urbaines, paysagères, services aux entreprises, ...

ENJEUX

- Valoriser les atouts économiques du territoire : filières industrielles, secteur agricole, etc.
- Anticiper les besoins fonciers et immobiliers pour permettre l'évolution du tissu économique
- Renouveler et densifier les espaces économiques vieillissants, avec un enjeu particulier d'amélioration de la qualité paysagère et urbaine des zones d'activités économiques.
- Développer l'économie présentielle (petites commerces, artisans) notamment en zone rurale
- Rationaliser les besoins fonciers économiques, dont les besoins « hors ZAE »

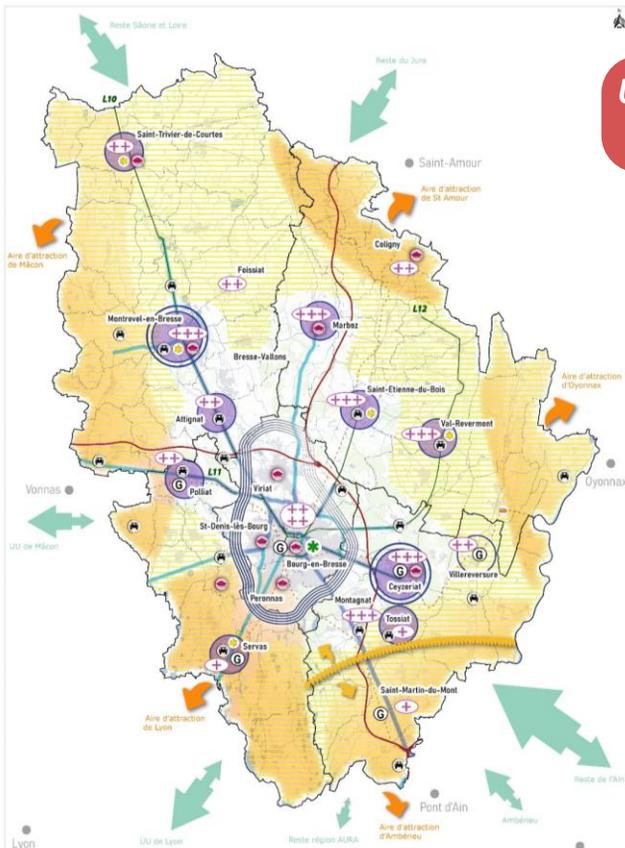
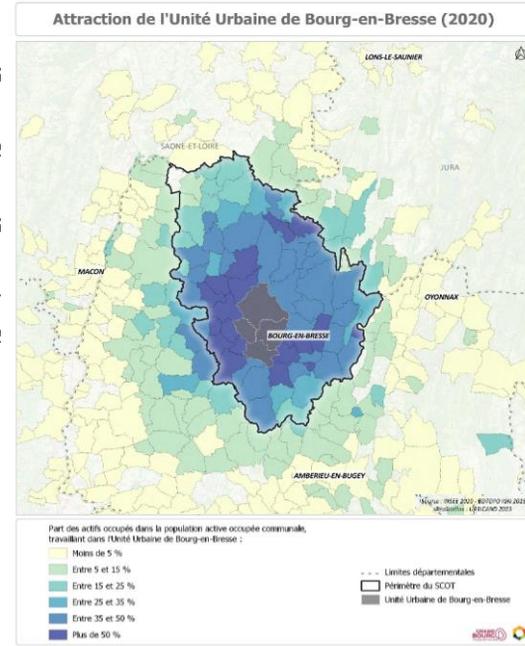
## Maillage territorial et déplacements

### Une structuration du territoire autour de l'unité urbaine avec des polarités secondaires qui ont parfois du mal à jouer leur rôle de relais

- L'unité urbaine concentre les équipements-services supérieurs et la majorité des emplois
- La présence sur le territoire de polarités secondaires permet de faire le relais sur une offre quotidienne
- Des problématiques d'accès aux équipements et services dans certains secteurs, en particulier le nord du territoire
- Des pôles de proximité qui ont une influence assez limitée sur leur bassin de vie du fait de la forte polarisation de l'unité urbaine

#### Chiffres clés

- 57 900 emplois à l'échelle du territoire et 4 500 entreprises
- 72 % des emplois concentrés dans l'unité urbaine
- 81% des équipements supérieurs (selon la définition de l'INSEE : lycée, hôpital, hypermarché, cinéma, salle de concert, etc.) concentrés dans l'unité urbaine
- 80% des actifs du territoire exercent leur activité sur le territoire



### Une augmentation des besoins en déplacements et une utilisation massive de la voiture

- Un étalement urbain qui éloigne la population des équipements et des emplois générant une augmentation des besoins en déplacements et donc une augmentation des coûts énergétiques et environnementaux (hausse de la précarité énergétique, diminution de la qualité du cadre de vie, émissions de gaz à effet de serre, ...)
- Une offre alternative à la voiture limitée mais en voie d'amélioration : lignes de transport urbain, développement du covoiturage, pistes cyclables
- Un potentiel important pour le développement du vélo et de la marche : 52% des déplacements domicile-travail font moins de 3 km

### ENJEUX

- Maintenir l'offre diversifiée et structurante d'équipements et de services de l'unité urbaine
- Soutenir et renforcer les polarités secondaires dans une logique de petits bassins de vie
- Adapter et renforcer les services pour répondre au vieillissement de la population
- Aménager le territoire de manière à diminuer les besoins en déplacement
- Déployer une offre alternative à l'autosolisme

**ARMATURE TERRITORIALE :**

- L'Unité Urbaine structurante pour le territoire
- Polarité secondaire structurante
- Polarité secondaire de proximité

**ACCES AUX EMPLOIS, AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES :**

- Pôle d'emplois hors unité urbaine
- Secteur de vigilance pour l'offre de santé
- Difficultés d'accès à une offre de santé de base (dont généralistes)
- Problématique importante de vieillissement des praticiens et difficultés d'accès aux soins qui risquent de s'accroître
- Densité d'équipements et de services :
  - Unité Urbaine de Bourg-en-Bresse
  - Densité forte
  - Densité moyenne
  - Offre de proximité
- Collège, lycée ou établissement d'enseignement supérieur ou professionnel

**AIRES D'ATTRACTION :**

- Aire d'attractivité des pôles extérieurs (part d'actifs occupés allant travailler dans ces pôles > 15 %)
- Créance dans les habitudes de déplacements (en direction de Bourg-en-Bresse ou de Pont-d'Ain pour travailler, consommer, etc.)
- Déplacements domicile-travail

**MOBILITES ET DEPLACEMENTS :**

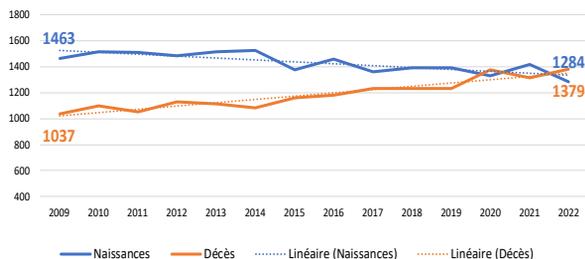
- Axe autoroutier structurant
- Portion de route très fréquentée :
  - plus de 10 000 véhicules/jour
  - entre 5 000 et 10 000 véhicules/jour
- Gare et voie ferrée
- Ligne de transport collectif (bus périurbain) à venir en septembre 2024
- Aire de covoiturage

### Une tendance récente au ralentissement de la croissance démographique

- Un ralentissement démographique qui s'explique par la baisse des dynamiques naturelles (augmentation du nombre de décès et tendance à la baisse du nombre de naissances) ainsi que par une baisse de l'apport migratoire de population
- Un vieillissement de la population qui accentue la baisse des dynamiques naturelles
- Une augmentation du nombre de logements deux fois plus rapide que la croissance de la population sous l'effet de la décohabitation
- Une construction plus importante de logements dans les communes situées sur ou à proximité des axes autoroutiers et ferrés principaux

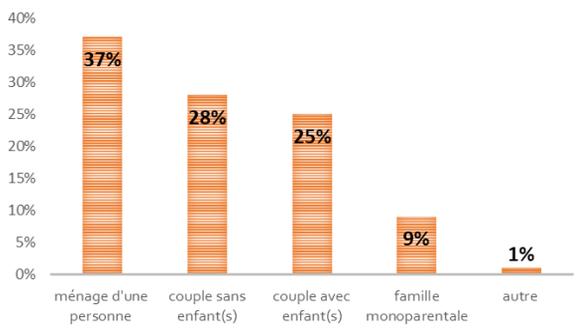
Taux de croissance annuelle moyenne de **0,45 %** entre 2014 et 2020  
**+ 3 527 habitants** entre 2014 et 2020  
 Soit **588 habitants** par an en moyenne

Evolution du nombre de naissances et du nombre de décès - Grand Bourg Agglomération Source : Insee, traitement GTC



### Une offre de logement qui se dissocie de plus en plus des besoins des ménages

COMPOSITION DES MÉNAGES EN 2020

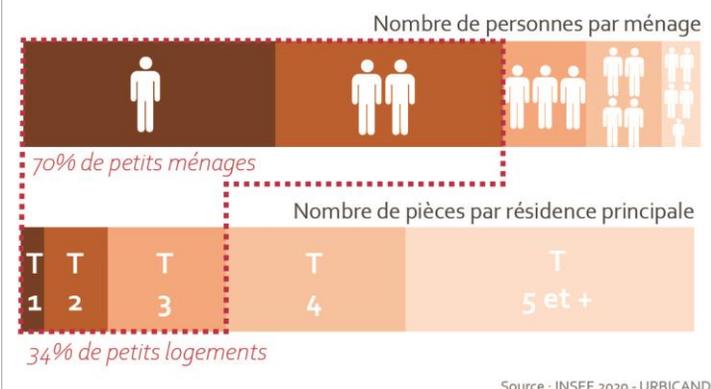


- Des ménages plus petits qu'auparavant : davantage de personnes seules, couples sans enfants, familles monoparentales.
- Une augmentation des ménages aux faibles revenus
- Des tensions sur le parc locatif social (difficultés à sortir du logement social + des demandes d'attribution qui augmentent)
- Une majorité de **grandes maisons** (4 pièces et plus), seulement 6 % de T1 et T2 en dehors de Bourg-en-Bresse

### Des difficultés croissantes pour les familles à accéder à la propriété

- Un marché immobilier encore abordable mais qui se tend
- Durcissement des conditions d'obtention des prêts additionné à l'augmentation des coûts de la construction et la raréfaction du foncier
- Eloignement des actifs des lieux d'emplois et de services, et l'augmentation des besoins en déplacements (vulnérabilité énergétique)

### Adéquation entre le nombre de personnes par ménages et le nombre de pièces par logement en 2020



- Accompagner le vieillissement de la population (habitat, services, mobilité)
- Développer la capacité du territoire à retenir les jeunes et jeunes familles
- Répondre aux besoins des différentes catégories de population, y compris les plus fragiles, en matière d'habitat
- Diversifier le parc de logements : des besoins davantage tournés vers les petits logements, le locatif, les logements adaptés aux personnes âgées